



## PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 10 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations postées le vendredi 4 avril 2025 et par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

Mme Carine BANSEDE, M. Frédéric RARCHAERT, Mme Leïla LARIK, M. Alain-Xavier FRANCOIS, Mme Fatima AAZIZ, Mme Zoubida KHATTALA, M. Bachir HADDOUCHE, Mme Sandrine HERTIG, M. Lahcen BAYLAL, Maires-adjoints.

Mme Monique LABORNE, M. Mohamed AMAGHAR, Mme Mirtha HENRIOL, M. Salah KOBBI, Mme Eduarda RODRIGUES-PINTO, Conseillers municipaux délégués.

Mme Joanna MOHAMED, M. Gaoussou KEITA, M. Erick PELEAU, Mme Mariam KANTE, Mme Eve NIELBIEN (à partir du point 3), Mme Emmanuelle SAUNIER (à partir du point 13), M. Abdelaziz BENTAJ, Conseillers municipaux.

### **POUVOIRS :**

Mme Khady FOFANA, Maire-adjointe donne pouvoir à Mme LARIK,  
M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint donne pouvoir à M. BAYLAL,  
M. Kiran STIOUI-GURUNG, Maire-adjoint donne pouvoir à Mme HERTIG,  
M. Larbi OUHAMMOU, Conseiller municipal délégué, donne pouvoir à M. HADDOUCHE,  
Mme Fatma SERIR, Conseillère municipale déléguée, donne pouvoir à M. FRANCOIS  
M. Dayan KIRINDI ARACHCHIGE, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme HENRIOL,  
Mme Rolande CHAVANNE, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme MOHAMED,  
M. Jérémie LAGARDE, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. AMAGHAR,  
M. Christophe DOUAY, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. PELEAU,  
M. Gabriel MASSOU, Conseiller municipal, donne pouvoir à Madame NIELBIEN (à partir du point 3)  
Mme Emmanuelle SAUNIER, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. BENTAJ (jusqu'au point 12)

### **ABSENTS :**

M. Gabriel MASSOU, Conseiller municipal  
Mme Eve NIELBIEN, Conseillère municipale (jusqu'au point 2)  
Mme Yaël LEVY, Conseillère municipale  
M. Abdel AIT OMAR, Conseiller municipal  
Mme Sandrine PAYET, Conseillère municipale

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Gaoussou KEITA, Conseiller municipal, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Date d'affichage :

**5 JUIN 2025**

## SOMMAIRE

### Approbation du compte-rendu de la séance du 13 février 2025

#### ***PARTENARIATS EXTERIEURS ET COHESION***

- 1- Approbation de la convention de subventionnement avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (F.I.M) pour la rénovation énergétique du centre administratif
- 2- Attribution de subventions communales aux associations au titre de la programmation politique de la ville 2025
- 3- Attribution de subventions à diverses associations et autres organismes à but non lucratif concernant l'exercice 2025
- 4- Approbation de la convention de subventionnement pour la journée « nager contre le cancer du dimanche 18 mai 2025 » en faveur de l'association comité départemental des Hauts-de-Seine de la Ligue contre le cancer avec la Commune de Villeneuve-la-Garenne
- 5- Approbation d'une convention pluriannuelle dans le cadre du jumelage culturel entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et le Musée du Quai Branly pour les années 2025-2026-2027

#### ***CULTURE***

- 6- Modification du règlement intérieur de l'école municipale de musique Claude Debussy et remboursement partiel de cours

#### ***AFFAIRES GENERALES***

- 7- Approbation de l'adhésion au SIFUREP des communes de Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan, Quincy-sous-Sénart et Viry-Châtillon

#### ***AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE***

- 8- Approbation et signature d'une convention tripartite relative à la réalisation des travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau potable en tranchée ouverte sur la rue Camille du Gast entre la Ville, SENEQ et SUEZ
- 9- Approbation et signature d'une convention entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et ENEDIS portant création d'une servitude pour la mise à disposition de l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité sur la parcelle section H 108 sise 1 rue Gaston Appert
- 10- Approbation et signature d'une convention de servitude de passage entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et GRDF dans le cadre de la mise en œuvre de travaux de canalisations sur le terrain section H parcelle n° 121 sis 10-26 rue Henri Barbusse
- 11- Approbation et signature d'une convention de servitude de passage entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et ORANGE dans le cadre de la mise en œuvre du raccordement de la gestion de l'entretien et le remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sis 1 rue Gaston Appert
- 12- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière tripartite entre l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France (E.P.F.I.F), la ville de Villeneuve-la-Garenne et l'Etablissement Public Territorial (E.P.T) Boucle Nord de Seine
- 13- Approbation de l'avenant n° 2 à la concession conclue entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la Société Publique Locale (S.P.L) SEINE PARK
- 14- Approbation de la fixation de l'indemnité de fonction de l'administrateur de la ville d'Asnières-sur-Seine de la Société Publique Locale (S.P.L) SEINE PARK
- 15- Composition du jury de concours du marché de conception réalisation du groupe scolaire Jean-Moulin et son gymnase
- 16- Désignation du lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) portant sur la mise à disposition d'un local à destination de restaurant au sein de la Halle de marche et approbation de la signature de la convention d'occupation temporaire y afférente
- 17- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert – aide aux maires bâtisseurs

### **SECURITES JURIDIQUES**

- 18- Adhésion de la Ville à l'association mission ECOTER
- 19- Approbation de la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Région d'Ile-de-France
- 20- Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et Science PO Paris
- 21- Facturation des coûts de transport et prise en charge des personnes en ivresse publique manifeste par la police municipale
- 22- Approbation et signature de l'acte authentique dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (A.O.T) pour la réalisation et l'exploitation d'un doublet de forage de géothermie profonde et d'une centrale géothermique en vue de l'alimentation d'un réseau de chaleur renouvelable
- 23- Approbation du protocole transactionnel tripartite avec la famille SADKI, la SEM QUODAM et la Ville

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 24- Mandat au CIG Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires
- 25- Instauration du régime indemnitaire des agents de la filière Police Municipale
- 26- Approbation du Rapport Social Unique (R.S.U) pour l'année 2023

### **FINANCES**

- 27- Approbation de l'avenant portant modification de la garantie d'emprunt accordée à la société 1001 VIES habitat dans le cadre du réaménagement de quatre prêts
- 28- Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) exercice 2025
- 29- Modification des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (A.P/C.P)
- 30- Reprise anticipée du résultat 2024 dans le budget principal 2025 de la Commune
- 31- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025
- 32- Approbation du budget primitif pour la Ville pour l'exercice 2025

*Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales*

**M. PELAIN, Maire :**

Chers collègues, prenez place s'il vous plait, merci. Nous avons tout juste le quorum, nous allons pouvoir commencer. C'est M. KEITA qui va faire l'appel ce soir, cher Gaoussou.

M. Gaoussou KEITA procède à l'appel.

**M. PELAIN, Maire :**

Le quorum est atteint, on peut donc débiter la séance. La commission technique et la commission des finances se sont tenues respectivement le 7 et le 8 avril dernier. Le CST s'est réuni le 4 avril dernier.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 13 février 2025**

**M. PELAIN, Maire :**

Nous devons donc approuver le compte rendu de la séance du 13 février dernier. Y-a-t-il des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE

Le compte rendu de la séance du 13 février 2025.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Union pour Villeneuve**

### **1- Approbation de la convention de subventionnement avec la Métropole du Grand Paris dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain (F.I.M) pour la rénovation énergétique du centre administratif**

**Rapporteur : M. le Maire**

« Le Fonds d'Investissement Métropolitain (F.I.M) instauré par la Métropole du Grand Paris, permet de soutenir les projets des communes et des territoires dans le cadre des compétences et priorités de la Métropole, tels que :

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments afin de réduire la consommation énergétique,
- Accroître le confort thermique des espaces intérieurs pour les utilisateurs et visiteurs,
- Réduire l'impact environnemental en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

La Commune de Villeneuve-la-Garenne a sollicité la Métropole du Grand Paris dans le cadre de ce dispositif pour le projet de réalisation de travaux de rénovation énergétique du centre administratif, d'un montant prévisionnel de 1 735 725 € H.T.

La Métropole du Grand Paris a répondu favorablement à cette sollicitation, en accordant une subvention totale de 352 700 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention avec la Métropole du Grand Paris, relative au versement de la subvention pour le projet cité ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer la convention. »

**M. PELAIN, Maire :**

Y-a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

• **APPROUVE**

La convention avec la Métropole du Grand Paris, relative au versement de la subvention pour le projet cité ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer la convention.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Union pour Villeneuve**

**2- Attribution de subventions communales aux associations au titre de la programmation politique de la ville 2025**

**Rapporteur :** Mme Zoubida KHATTALA

« Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projet Contrat de ville 2024 s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels du contrat de ville de Villeneuve-la-Garenne.

Les porteurs des actions ont pu bénéficier de l'accompagnement de la mission politique de la ville qui lors de l'instruction des dossiers a veillé à rendre complémentaire l'ensemble des actions au regard du droit commun et à ce que ces dernières correspondent aux axes stratégiques du Contrat de Ville.

Les subventions aux associations soumises à validation du Conseil municipal concernent :

- Les 28 actions de la thématique Epanouissement pour 89 700 € ;
- Les 8 actions de la thématique Santé, bien-être physique et mental pour 19 300 € ;
- Les 11 actions de la thématique Insertion sociale et professionnelle pour 49 500 € ;
- Les 16 actions de la thématique logement, cadre de vie urbain apaisé pour 28 500 €.

Il convient de rappeler que les conseillers municipaux intéressés à l'affaire et exerçant des fonctions particulières au sein des associations sont tenus de ne pas prendre part, ni au vote, ni aux débats. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Donc on va le faire ligne par ligne pour éviter des problèmes de quorum vu qu'il y a quand même pas mal d'absents.

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques avant cela ? Non, il n'y en a pas, très bien.

Donc nous allons commencer par la thématique épanouissement avec comme objectif accompagner la parentalité, le lien parents/enfants :

- Pour l'association ADABE 1 500 € qui vote contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.
- Pour l'association MAVIE : 1 000 €. Même vote. Je vous remercie.

L'objectif garantir l'accès à la culture :

- Association APSA : 9 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Lectures nomades : 4 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Pour la MJC, nous avons 2 subventions d'une hauteur de 15 000 €. Même vote. Je vous remercie
- PLUR'ART : 8 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Secours populaire 5 000 €. Même vote. Je vous remercie.

L'objectif suivant, c'est réunir les conditions de la réussite éducative :

- Pour l'association ADABE, nous avons 2 subventions d'une hauteur de 3 500 €. Même vote. Merci.
- Batteurs pour la Paix : 1 500 €. Même vote.
- Pour Cœur de Lionne : 1 000 €. Même vote.
- Pour l'association Ensemble : 5 200 €. Même vote.
- Pour l'association Génération Unis : 4 000 €. Même vote.
- Pour l'association MAVIE : 1 500 €. Même vote.
- Et pour l'association MJC : 6 000 €. Même vote. Je vous remercie.

L'objectif faire de la pratique sportive un levier d'inclusion et de réussite, M. KOBBI je vais vous demander de quitter la salle si vous le souhaitez bien évidemment.

- Pour l'AVG : nous avons 3 000 € de subventions en 3 projets. Même vote. Je vous remercie.
- Pour Génération Unis : nous avons 3 subventions d'une hauteur totale de 9 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Gorilla Villeneuve Thai : nous avons 2 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Le Handball club : 1 500 €. Même vote. Je vous remercie.
- KC boxing : 1 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Le parcours de Marwan : 1 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Les Pas de l'Espoir : 3 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Nubian Soul : 3 000 €. Même vote.

La thématique suivante : santé, bien-être et physique mental.

Le premier objectif est : promouvoir le bien-être mental, prévenir et repérer précocement les souffrances psychiques.

- Croix Rouge : 2 000 €. Même vote.
- Les Petits deviendront Grands : 2 000 €. Même vote.
- Fait d'or : 1 000 €. Même vote.
- L'Escale : 2 000 €. Même vote.
- Les Femmes Engagées : 2 500 €. Même vote.

L'objectif : faciliter l'accès aux soins pour les habitants les plus vulnérables.

- Nous avons 3 subventions d'une hauteur totale de 9 800 € pour la Croix Rouge. Même vote. Je vous remercie.

La thématique suivante, l'insertion citoyenne et professionnelle avec comme objectif agir sur les principaux freins qui font obstacle à l'emploi des habitants des quartiers. Mme KANTE, , je vais vous demander de quitter la salle merci.

- Pour AA92 20 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- L'association ADABE : 2 500 €. Même vote.
- Lectures nomades : 2 000 €. Même vote.
- Les Petits Débrouillards : 2 subventions d'une hauteur totale de 2 000 €. Même vote.

Mission locale, Mme BANSEDE, c'est à vous de sortir.

- Pour la mission locale une subvention de 4 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Pour le pôle S : 3 subventions d'une hauteur totale de 18 000 €. Même vote. Je vous remercie.

L'objectif suivant s'appuyer sur les quartiers comme ressource pour développer l'entrepreneuriat, l'activité économique et l'installation de l'activité sur le territoire

- L'association ADIE : 1 000 €. Même vote. Je vous remercie.

Pour l'objectif faciliter et valoriser l'engagement des habitants :

- Playground : 1 000 €. Même vote. Je vous remercie.

La thématique suivante est le logement et le cadre de vie urbain apaisé avec comme objectif favoriser l'appropriation de l'espace public par les habitants au sein des quartiers.

- FASE : 2 500 €. Même vote. Je vous remercie.
- Mémoires croisées : 2 000 €. Même vote. Je vous remercie.

L'objectif suivant : renforcer les connexions et les liens avec les principaux lieux de vie en s'attachant notamment à promouvoir les mobilités douces :

- AML : 1 000 €. Même vote.
- Fait d'Or : 2 000 €. Même vote. Je vous remercie
- Mes Tissages : 2 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Les Pincés à Linges : 4 000 €. Même vote. Je vous remercie.

L'objectif suivant : Lutter activement, prévention et répression, contre les incivilités et les violences urbaines. Mme KANTE, je vais vous demander de quitter la salle merci.

- AA92 : un total de 10 000 € pour 2 subventions et 2 projets. Même vote. Je vous remercie.
- Nubian Soul : 4 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Et pour finir VLG Futsal : 1 000 €. Même vote. Je vous remercie.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

• **VALIDE**

- Les 28 actions de la thématique Epanouissement pour 89 700 € ;
- Les 8 actions de la thématique Santé, bien-être physique et mental pour 19 300 € ;
- Les 11 actions de la thématique Insertion sociale et professionnelle pour 49 500 € ;
- Les 16 actions de la thématique logement, cadre de vie urbain apaisé pour 28 500€.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Union pour Villeneuve**

NPPV :

- Mme BANSEDE (Mission locale),
- M. KOBBI (association Tennis AVG),
- Mme KANTE (AA92)
- Mme FOFANA (association Nubian soul)
- Mme LEVY (association Ensemble),

**3- Attribution de subventions à diverses associations et autres organismes à but non lucratif concernant l'exercice 2025**

**Rapporteur** : Mme Zoubida KHATTALA

« Lors de la séance votant le budget primitif communal, le Conseil municipal est traditionnellement appelé au cours de la même séance à délibérer sur les subventions à accorder pour soutenir le fonctionnement de divers organismes à but non lucratif ayant sollicité un concours financier de la Commune.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution des subventions pour un montant global de 1 391 700 € dont le détail figure dans le tableau récapitulatif ci-joint, et d'autoriser Monsieur le Maire, pour ce faire, à signer les conventions y afférentes.

Il convient de rappeler que les conseillers municipaux intéressés à l'affaire et exerçant des fonctions particulières au sein des associations sont tenus de ne pas prendre part, ni au vote ni aux débats. »

**M. PELAIN, Maire :**

Je vous remercie de couper votre téléphone dans le public s'il vous plaît merci. Même exercice sur les subventions aux associations.

- Pour l'association A3P : 4 000 €. Des votes contre ? Des abstentions. Il n'y en a pas. Je vous remercie.
- Association AA92 : 50 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Association ADABE : 10 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Les Amis des Îles : 8 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- L'association AML : 8 500 €. Même vote. Je vous remercie.
- Association APC : 3 000 €. Même vote. Je vous remercie.

Pour l'APIJV, Mme NIELBIEN, je vais vous demander de quitter la salle merci.

- Association APIJV : 1 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Association APSA : 50 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Les Archers de la Fosse Aux Astres : 5 000 €. Même vote.
- Association des Commerçants de Villeneuve-la-Garenne : 9 000 €. Même vote.
- Association Sportive du Collège Edouard Manet : 1 000 €. Même vote.
- Association Sportive du Collège Pompidou : 1 000 €. Même vote.
- Association Sportive du Lycée Michel Ange : 400 €. Même vote.

Pour l'AVG M. KOBBI, je vais vous demander de quitter la salle merci.

- AVG : 540 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Batteurs pour la paix : 15 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Belle étoile : 5 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- CAPIS : 4 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Centre Chorégraphique Marie Louise Prévot : 24 200 €. Même vote. Je vous remercie.
- Association Chaye Yo : 4 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- CLUB ENTREPRISE : 11 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- DJIHENE Academy : 4 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- ENSEMBLE - Réussir Ensemble : 9 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Association Fait d'Or : 5 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- FITTOGETHER : 2 500 €. Même vote. Je vous remercie.
- Les Femmes Engagées : 20 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Génération unis : 50 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Gorilla Villeneuve Thaï : 15 000 €. Même vote.
- Handball Club VLG : 16 500 €. Même vote.
- Jumelage Hof : 12 000 €. Même vote.
- KC Boxing : 30 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Lectures Nomades : 32 000 €. Même vote.
- Association Les héros : 4 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Association MAVIE : 15 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Association Mes Tissages : 9 000 €. Même vote. Je vous remercie.

Pour la Mission Locale, Mme BANSEDE, je vais vous demander de quitter la salle merci.

- Mission Locale : 50 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- MJC : 220 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Nubian Soul : 35 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Association PLUR'ART : 21 600 €. Même vote. Je vous remercie.
- Pôle S : 40 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Scouts et guides de France : 1 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Shotokan Karaté Club : 29 000 €. Même vote. Je vous remercie.

- Association TILISSA : 4 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- Union Nationale des anciens Combattants : 3 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- VLG Foot 92 : 5 000 €. Même vote. Je vous remercie.
- VLG Futsal : 5 000 €. Même vote. Je vous remercie.

Ce qui fait donc un total 1 391 700 €

Merci à toutes et tous.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'attribution des subventions pour un montant global de 1 391 700 € dont le détail figure dans le tableau récapitulatif ci-joint, et d'autoriser Monsieur le Maire, pour ce faire, à signer les conventions y afférentes.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

NPPV :

- M. PELEAU et M. LAGARDE (Club entreprise),
- Mme BANSEDE (Mission locale),
- M. KOBBI (Tennis AVG),
- Mme KANTE (AA92),
- Mme FOFANA (association Nubian soul),
- Mme LEVY (association Ensemble),
- Mme NIELBIEN (APIJV)

**4- Approbation de la convention de subventionnement pour la journée « nager contre le cancer du dimanche 18 mai 2025 » en faveur de l'association comité départemental des Hauts-de-Seine de la Ligue contre le cancer avec la Commune de Villeneuve-la-Garenne**

**Rapporteur** : M. Bachir HADDOUCHE

« Pour le 39<sup>ème</sup> année consécutive, le Comité des Hauts-de-Seine de la Ligue contre le cancer organise la journée départementale « Nager contre le cancer » le Dimanche 18 mai 2025 au profit de ses actions de lutte contre le cancer.

L'objectif de cette convention est de subventionner cette journée à l'association comité départemental des Hauts-de-Seine de la Ligue contre le Cancer au profit de l'évènement « Nager contre le cancer » pour un montant de 1 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de subventionnement avec le Comité départemental des Hauts-De-Seine de la Ligue contre le Cancer. »

## **M. HADDOUCHE :**

Auparavant on avait des entrées payantes et qui revenaient directement à la Ligue contre le cancer. Sauf qu'on n'avait pas le droit de procéder de cette manière-là, donc nous avons un objectif avec cette convention de subventionner cette journée à l'association Comité départemental des Hauts-de-Seine de la Ligue contre le cancer au profit d'événements « Nager contre le cancer » pour un montant de 1 000 €. Il est en augmentation, c'est plutôt positif. Et vous êtes tous invités le 18 mai, à payer bien sûr merci.

## **M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention de subventionnement avec le Comité départemental des Hauts-De-Seine de la Ligue contre le Cancer.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

## **5- Approbation d'une convention pluriannuelle dans le cadre du jumelage culturel entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et le Musée du Quai Branly pour les années 2025-2026-2027**

**Rapporteur :** Mme Sandrine HERTIG

« L'Etat développe des jumelages entre des institutions culturelles et les quartiers de la politique de la ville. C'est à ce titre que la Ville a reçu un accord de principe de la Préfecture de Région pour un jumelage culturel avec le Musée du Quai Branly pour une durée de trois ans.

Ce programme contribue à réduire les inégalités sociales, culturelles et territoriales en favorisant la transmission des savoirs, l'expression des cultures de l'ensemble des populations, et le renforcement de la cohésion sociale. Il vise à construire des actions spécifiques pour les habitants des quartiers prioritaires et à les rendre acteurs des processus culturels.

Le public visé, à égalité femmes hommes, est en priorité les jeunes de 16-30 ans, prioritairement en difficultés d'insertion et résidant en quartier prioritaire, et en particulier les jeunes du P.R.I.J (Plan Régional d'Insertion des Jeunes).

La présente convention a pour but de cadrer le programme triennal d'actions culturelles et de coconstruire les actions spécifiques pour les habitants en association avec les partenaires du champ éducatif. Le Musée du Quai Branly bénéficiera d'un financement de la Préfecture régionale d'Ile-de-France représentant au maximum 80 % du budget global de l'action, pour un montant annuel maximal de 50 000 € (sous réserve des budgets alloués). Ce partenariat ne représente aucun coût pour la Commune.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention pluriannuelle dans le cadre du jumelage culturel entre la Ville et le Musée du Quai Branly pour les années 2025-2026-2027. »

**Mme HERTIG :**

Comme vous le savez, nous sortons d'un autre jumelage avec le Musée du Louvre qui a donné lieu à de multiples actions sur notre territoire et au sein du musée.

À titre d'exemple, nous avons déjà commencé avec l'Education nationale des actions dans le 1<sup>er</sup> et dans le 2<sup>nd</sup> degré et les enseignants ont répondu présent à ces premières rencontres avec le musée, ce qui laisse prévoir vraiment des actions très intéressantes par la suite. On bénéficie vraiment déjà des 3 années passées avec le Louvre et c'est vrai que les services et les enseignants ont été beaucoup plus réactifs dès le départ de l'action.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La convention pluriannuelle dans le cadre du jumelage culturel entre la Ville et le Musée du Quai Branly pour les années 2025-2026-2027.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

**6- Modification du règlement intérieur de l'école municipale de musique Claude Debussy et remboursement partiel de cours**

**Rapporteur :** Mme Sandrine HERTIG

« Si le règlement intérieur de l'Ecole Municipale de Musique Claude Debussy encadre les absences exceptionnelles et de courte durée des professeurs, en obligeant au report, il ne prévoit rien en cas d'absences prolongées. De ce fait, il n'octroie aucun remboursement pour l'usager lésé par les absences.

Il est proposé de le modifier afin de permettre le remplacement des professeurs à compter de trois semaines d'absence consécutives et de permettre aux usagers un remboursement partiel des frais d'inscription au prorata du temps d'absence.

Pour l'année scolaire 2024-2025, il vous est demandé à titre exceptionnel d'accorder la gratuité des cours sur les mois de mai et de juin pour les enseignements suivants qui ne pourront être assurés :

- Cours de formation musicale ;
- Cours d'éveil ;
- Cours de trombone ;
- Cours de piano.

Les cours étant payés à l'année dans leur intégralité avant le 1<sup>er</sup> octobre comme le prévoit le règlement intérieur, ils seront donc remboursés par la Ville aux élèves pour les mois de mai et juin 2025. »

**Mme HERTIG :**

Nous avons été amenés à modifier le règlement intérieur de l'école de musique Claude Debussy qui encadre les absences exceptionnelles et de courtes durées des professeurs en obligeant au report mais il ne prévoit rien en cas d'absence prolongée. De ce fait, il n'octroie aucun remboursement pour l'usager lésé par les absences et donc nous avons été confrontés à des absences de longue durée de quelques enseignants d'où l'objet de cette délibération. Je tiens vraiment à rendre hommage à la majorité des enseignants qui eux sont présents dans l'école et qui ont su gérer tout ce que ces absences ont aussi pu occasionner au sein de l'école. Et donc je rends hommage à l'ensemble de la communauté éducative de cette école. Je vous annonce également qu'une nouvelle directrice de l'école a été nommée. Elle a pris ses fonctions lundi.

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des questions ou des remarques ? Allez-y Mme KANTE.

**Mme KANTE :**

Bonsoir à tous et à toutes. Moi j'ai une remarque par rapport à l'école de musique. J'apprécie le geste qui est fait par rapport aux absences, Sauf que ça ne prend pas en compte les cours de violon par exemple alors qu'il y a eu des absences prolongées pendant un certain temps. Et je pense que c'est bien de soutenir l'équipe éducative parce que c'est important, mais il faut aussi, je pense, laisser un message aussi au sein des familles parce que les familles qui subissent quotidiennement des absences et qui ne sont pas remboursées, je pense que ça impacte énormément sur, un, le fonctionnement et le bien-être des enfants lorsqu'ils attendent des cours et qu'ils ne sont pas donnés et de 2, ça a un impact financier. Voilà merci.

**M. PELAIN, Maire :**

Je vais répondre. Merci Mme KANTE. Je veux juste souligner, pour que tout le monde comprenne, on parle de 4 professeurs sur 28, mais c'est bien noté, la remarque est bien notée.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

De modifier le règlement afin de permettre le remplacement des professeurs à compter de trois semaines d'absence consécutives et de permettre aux usagers un remboursement partiel des frais d'inscription au prorata du temps d'absence.

Pour l'année scolaire 2024-2025, à titre exceptionnel d'accorder la gratuité des cours sur les mois de mai et de juin pour les enseignements suivants qui ne pourront être assurés :

- Cours de formation musicale ;
- Cours d'éveil ;
- Cours de trombone ;
- Cours de piano.

Les cours étant payés à l'année dans leur intégralité avant le 1<sup>er</sup> octobre comme le prévoit le règlement intérieur, ils seront donc remboursés par la Ville aux élèves pour les mois de mai et juin 2025.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

**7- Approbation de l'adhésion au SIFUREP des communes de Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan, Quincy-sous-Sénart et Viry-Châtillon**

**Rapporteur** : Mme Sandrine HERTIG

« Les communes de Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan, Quincy-Sous-Sénart et Viry-Châtillon ont demandé leur adhésion au SIFUREP au titre des compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires ». Lors des séances des 8 octobre et 3 décembre 2024, le Comité syndical du SIFUREP a approuvé à l'unanimité ces adhésions.

Il convient désormais aux communes adhérentes de se prononcer sur le principe de ces adhésions conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion des 5 communes au SIFUREP. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'adhésion des cinq communes au SIFUREP.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

**8- Approbation et signature d'une convention tripartite relative à la réalisation des travaux d'extension du réseau d'adduction d'eau potable en tranchée ouverte sur la rue Camille du Gast entre la Ville, SENEIO et SUEZ**

**Rapporteur** : M. Frédéric RARCHAERT

« Dans ce cadre, la Ville s'est portée volontaire pour participer à la première édition de l'appel à projet « Inventons la Métropole » organisé par la Métropole du Grand Paris en 2016. Pour cela, la Ville a proposé deux parcelles pouvant rapidement muter : la parcelle dite « Valrec » composée des parcelles cadastrées section N 77, 136 et 138 et la parcelle cadastrée section N 176 appartenant à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine.

Les deux emprises ayant été cédées audit groupement respectivement les 27 juillet et 19 décembre 2023, et les deux programmes concernés étant actuellement en cours de construction, il convient d'envisager l'aménagement des réseaux divers qui desserviront les deux programmes, notamment les travaux d'extension du réseau d'adduction en eau potable.

Sur la base de ces éléments, il convient d'autoriser M. le Maire à signer une convention tripartite avec SENEQ (Syndicat organisateur du service de distribution d'eau potable) et SUEZ Eau France (exploitant du réseau d'eau potable) afin de permettre la réalisation des ouvrages destinés à la distribution d'eau potable vers les deux opérations. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**

M. le Maire à signer une convention tripartite avec SENEQ (Syndicat organisateur du service de distribution d'eau potable) et SUEZ Eau France (exploitant du réseau d'eau potable) afin de permettre la réalisation des ouvrages destinés à la distribution d'eau potable vers les deux opérations.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

**9- Approbation et signature d'une convention entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et ENEDIS portant création d'une servitude pour la mise à disposition de l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité sur la parcelle section H 108 sise 1 rue Gaston Appert**

**Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT**

« La Commune de Villeneuve-la-Garenne porte depuis plusieurs années une réflexion de fond afin de renforcer l'attractivité de son territoire. Pour cela, elle s'est notamment engagée dans la valorisation de son Centre-Ville. Cela s'est concrétisé par la nouvelle construction de la Halle du Marché, ainsi que l'aménagement paysagé, incluant un nouveau poste APPERT 2 en remplacement du poste Valentin. La convention indique qu'ENEDIS au titre de cette convention, versera à la Commune une indemnité unique et forfaitaire de 1 708 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition avec la société ENEDIS. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention de mise à disposition avec la société ENEDIS.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

**10- Approbation et signature d'une convention de servitude de passage entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et GRDF dans le cadre de la mise en œuvre de travaux de canalisations sur le terrain section H parcelle n° 121 sis 10-26 rue Henri Barbusse**

**Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT**

« La nouvelle construction de la Halle du Marché intègre également un local à vocation commerciale pour lequel la Commune s'est engagée à mettre en œuvre des travaux, afin que celui-ci puisse être pourvu d'un raccordement en gaz.

En tant que gestionnaire du réseau de distribution de gaz, GRDF est investi de la mission de service public d'installation et de distribution de gaz.

La Commune propriétaire du fond servant, après avoir pris connaissance du tracé de la canalisation notifié par GRDF, consent à GRDF une servitude de passage sur la parcelle Section H 121 dont elle est propriétaire, et dont les travaux sont détaillés à l'article 1 du projet de convention.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de servitude de passage avec la société GRDF. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention de servitude de passage avec la société GRDF.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

**11- Approbation et signature d'une convention de servitude de passage entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et ORANGE dans le cadre de la mise en œuvre du raccordement de la gestion de l'entretien et le remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique sis 1 rue Gaston Appert**

**Rapporteur** : M. Frédéric RARCHAERT

« Dans le cadre du projet de la Halle de marché, un local opérateur est prévu afin d'assurer la présence d'un réseau de lignes de communication électronique en fibre optique mutualisable et de garantir une disponibilité de services très haut débit. Ce local permettra également d'acheminer ce réseau vers les différents équipements, notamment la Halle de marché, les deux coques commerciales et le parking souterrain.

Ce réseau sera constitué d'un chemin continu en fibre optique, composé d'une ou plusieurs fibres optiques, partant du point de raccordement en aboutissant via un boîtier de branchement optique le cas échéant ou un dispositif de terminaison installé à l'extérieur qui sera accessible à tout moment à l'opérateur ORANGE qui en respectera les modalités d'accès.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de servitude de passage avec la société ORANGE. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention de servitude de passage avec la société ORANGE.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

**12- Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière tripartite entre l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France (E.P.F.I.F), la Ville de Villeneuve-la-Garenne et l'Etablissement Public Territorial (E.P.T) Boucle Nord de Seine**

**Rapporteur** : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« En avril 2021, la Commune de Villeneuve-la-Garenne, l'Etablissement Public Territorial E.P.T Boucle Nord de Seine et l'E.P.F.I.F. ont signé une convention d'intervention foncière pour poursuivre son intervention déjà engagée depuis 2014 sur trois secteurs dont deux de maîtrise foncière et un de veille foncière.

Il convient désormais de conclure l'avenant n° 1 modifiant la convention d'intervention foncière de la manière suivante :

- Il proroge la durée de la convention qui s'achèvera au 31 décembre 2028.
- Il ajoute un nouveau périmètre d'intervention de veille foncière dit « Zone urbaine » tel que délimité sur le plan permettant d'intervenir sur tout le territoire communal à l'exception des E.N.A.F. Etant précisé que toute acquisition, notamment par préemption est conditionnée à la validation par les parties d'une programmation et d'un bilan économique spécifique.

Sur la base de ces éléments il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'avenant n° 1. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

L'avenant n° 1 à la convention d'intervention foncière tripartite entre l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France (E.P.F.I.F), la Ville de Villeneuve-la-Garenne et l'Etablissement Public Territorial (E.P.T) Boucle Nord de Seine.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

**13- Approbation de l'avenant n° 2 à la concession conclue entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et la Société Publique Locale (S.P.L) SEINE PARK**

**Rapporteur :** Mme Carine BANSEDE

« La Ville de Villeneuve-la-Garenne souhaite confier à la S.P.L SEINE PARK, la gestion du service de stationnement en ouvrage du parking de la Halle du Marché, et conclure à ce titre un avenant n° 2 au contrat de concession qui la lie à la S.P.L SEINE PARK.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet d'avenant n° 2 et son annexe, le contrat de concession consolidé (avenants 1 et 2)
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2. »

**M. PELAIN, Maire :**

Des questions ou des remarques ? Allez-y.

**M. BENTAJ :**

Merci. On prend l'habitude de ne pas prendre part à la discussion quand on vote pour, mais là en l'occurrence on votera contre et on va expliquer pourquoi on vote contre. Vous nous demandez en fait de voter pour l'intégration d'un parking qui coûte très cher à la collectivité puisque la Halle de marché, y compris le parking coûtent 22 millions d'euros à la collectivité, financés, mais on y reviendra dans le cadre du débat sur le budget primitif, massivement par la dette et par les impôts, le tout pour une société privée. Alors je pense que Union pour Villeneuve est la seule opposition qui a voté contre l'émergence de SEINE PARK. Et par le même biais, vous nous demandez aussi de voter pour le compte d'exploitation prévisionnel de SEINE PARK. Alors on a pris un petit peu le temps de l'analyser et de le regarder et il s'avère que dans ce prévisionnel-là, vous envisagez en fait pour le compte uniquement de Villeneuve-la-Garenne des recettes à hauteur de 2,3 millions d'euros en 2025. Et puis une projection sur 10 ans, donc en 2035, avec une recette de 3,2 millions d'euros de recettes. Quand on est allé chercher comment ça se répartit en fait ces recettes dans le budget primitif de 2025 que vous allez présenter dans quelques minutes, les recettes sont constituées par des redevances de stationnement à hauteur de 300 000 € concernant 2025 et le forfait post-stationnement à hauteur de 2,7 millions d'euros. En clair, les recettes de SEINE PARK sur l'année 2025, et cette projection-là est maintenue jusqu'à 2035, c'est les pauvres pigeons Villéno-garennois qui vont payer par des forfaits post-stationnement à hauteur, enfin tu peux toujours hausser, je te renvoie au compte d'exploitation prévisionnel et au budget primitif autour de cette question. Quoi ? Oui, mais quand on les traite de cette manière-là, c'est des pigeons, oui, 2,7 millions d'euros de PV. Alors on peut quelquefois donner une morale à des pénalités ou à des PV quand il y a une incivilité, mais quand il n'y a pas d'offre de stationnement sur Villeneuve-la-Garenne, quand vous ne réglez pas le problème d'insécurité au sous-sol dans les grands ensembles et quand vous offrez à 1 € le stationnement résidentiel par mois, et ben oui il y a peu d'offres et donc forcément les gens qui travaillent, les gens qui sont obligés d'avoir une mobilité de leur voiture, se retrouvent coincés le soir à chercher et à chercher et à chercher des places. Le pire dans cette histoire-là, c'est qu'à la limite, on aurait pu penser que SEINE PARK aurait été un levier d'investissement sur une offre de stationnement pour Villeneuve-la-Garenne. Sauf que même dans votre prévisionnel sur les 10 années à venir, rien de tel. Et on s'est intéressé au taux de rendement de cette entreprise. Je rappelle qu'elle est sous statut privé, c'est une SAS même si elle est détenue à 100 % par les 3 villes, Asnières, Clichy et Villeneuve-la-Garenne. Et quand on a regardé en fait le taux de rendement. Alors le taux de rendement c'est en clair on va regarder sur 100 € de recettes combien sont réservés à de l'investissement. Et force est de constater qu'en fait le taux de rendement à Villeneuve-la-Garenne est de 7 %, c'est-à-dire que quand la SPL touche 100 € de recettes, vous ne consacrez que 7 € à de l'investissement, donc autant vous dire que la situation ne changera pas et on restera toujours dans un piège à rat par ce biais-là.

**M. PELAIN, Maire :**

Je vous laisse conclure M. BENTAJ, s'il vous plait, allez-y.

**M. BENTAJ :**

Je conclus simplement en disant que non, on votera contre un piège à rat pour les Villéno-garennois. Merci.

**M. PELAIN, Maire :**

Donc, vous venez de souligner que les Villéno-garennois sont des pigeons et des rats. Donc ça on ne l'oubliera pas. Ensuite vous nous expliquez qu'il ne fallait pas le mettre à 1 €, mais s'il fallait le mettre au tarif des autres villes, les autres villes sont entre 30 et 40 € par mois. Nous on a préféré le mettre à 1 € pour que ce soit accessible à toutes et tous. Ensuite, on le voit bien, on a quand même et c'est l'opinion publique qui le dit, il y a beaucoup plus de places aujourd'hui pour se garer.

Et ensuite, une donnée que vous n'avez pas ou que vous ne voulez pas souligner, c'est qu'en fait les FPS, ils sont à 80 % financés par des non-villénogarennois puisque la plupart des villénogarennois ont un abonnement à 1 €. Donc ce ne sont pas les villénogarennois qui payent les FPS, ce sont les non-villénogarennois qui eux par contre ne payent pas le stationnement. Et quand il y a marqué payant par terre, il faut payer le stationnement, ça c'est une règle, mais c'est une règle dans toutes les villes autour de nous. Donc 70 ou 80 % des FPS sont payés par des non-villénogarennois. Et les villénogarennois, il y a plus de 6 000 véhicules qui sont référencés aujourd'hui dans notre base de données entre 1 € c'est vrai et 12 € si c'est le 2<sup>nd</sup> véhicule. Il n'y a nulle part en France un abonnement à 1 € par mois pour un stationnement payant, nulle part. Voilà, donc oui on peut le tourner, enfin l'opposition, c'est universel, est faite pour s'opposer, on le voit bien. Donc vous avez vos arguments, moi je vous donne par contre la réalité des faits. Et des investissements sont faits puisque ce très beau parking qui va être aménagé juste derrière nous va aussi offrir du stationnement dans un parking neuf, moderne et adapté. Et on est quand même plutôt satisfait je pense au niveau de Villeneuve-la-Garenne sur ce stationnement payant. Oui ce que souligne M. RARCHAERT est vrai, toute la machinerie est investie par SEINE PARK, et pas la Ville, dans le parking qui va ouvrir dans quelques mois. Donc s'il n'y a pas d'autres remarques, vont quitter la salle momentanément M. RARCHAERT, M. FRANCOIS et M. AMAGHAR. Et je passe la présidence à Mme BANSEDE.

**Mme BANSEDE :**

Donc sur le point numéro 13 approbation de l'avenant n° 2 à la concession conclue entre Villeneuve-la-Garenne et la Société Publique Locale SEINE PARK. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Vote pour ? C'est adopté à la majorité ? Je vous remercie.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le projet d'avenant n° 2 et son annexe, le contrat de concession consolidé (avenants 1 et 2) ;

- **AUTORISE**
- Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2. »

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Contre : Union pour Villeneuve**

NPPV :

- M. PELAIN,
- M. RARCHAERT,
- M. FRANÇOIS
- M. AMAGHAR

## **14- Approbation de la fixation de l'indemnité de fonction de l'administrateur de la Ville d'Asnières-sur-Seine de la Société Publique Locale (S.P.L) SEINE PARK**

**Rapporteur** : Mme Carine BANSEDE

« Au vu de ces éléments et après échanges avec la Ville de Clichy-la-Garenne et la Ville de Villeneuve-la-Garenne, la Ville de Asnières-Sur-Seine a souhaité procéder à une prise de participation dans la S.P.L SEINE PARK par le biais d'une augmentation du capital social de la S.P.L SEINE PARK.

Les indemnités selon les fonctions restent identiques à la proposition de répartition qui avait été formulée par le Conseil d'administration de la S.P.L SEINE PARK du 6 juin 2023.

Lors du Conseil municipal du 15 juin 2023, le montant maximum des rémunérations des représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration de la S.P.L SEINE PARK avait déjà été fixé.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil municipal de maintenir le montant maximum des rémunérations des représentants de la Ville au sein du Conseil d'administration de la S.P.L SEINE PARK. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je passe la présidence à Mme BANSEDE et nous allons sortir.

**Mme BANSEDE :**

Pour l'approbation de la fixation de l'indemnité de fonction de l'administrateur de la Ville d'Asnières-sur-Seine de la Société Publique Locale SEINE PARK. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? C'est adopté à la majorité. Je vous remercie.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

De maintenir le montant maximum des rémunérations des représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la S.P.L SEINE PARK.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Contre : Union pour Villeneuve**

**NPPV :**

- M. PELAIN,
- M. RARCHAERT,
- M. FRANÇOIS
- M. AMAGHAR

## **15- Composition du jury de concours du marché de conception réalisation du groupe scolaire Jean-Moulin et son gymnase**

**Rapporteur** : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Par délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le lancement de la procédure de conception-réalisation pour la construction du groupe scolaire, du gymnase. Au regard du montant de l'opération et de la procédure, un concours a été lancé le 16 janvier 2025 afin de sélectionner trois groupements au maximum, chargés de remettre un projet de niveau APD, puis de désigner le groupement lauréat et son projet.

S'agissant d'un concours pour une conception-réalisation, un jury doit être constitué en vue de donner son avis sur les dossiers de candidature et sur les projets qui seront remis par les trois candidats qui auront été sélectionnés.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- D'approuver la composition du jury de concours pour la création de l'opération du groupe scolaire et du gymnase Jean Moulin,
- D'approuver le montant de l'indemnisation des membres du jury non-rémunérés dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles pour participer au jury selon les modalités financières sus-énumérées, »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Allez-y.

**M. BENTAJ :**

Pareil on va voter contre pour une raison très rapide. Le montant total prévisionnel est de 52 900 000 €. A aucun moment donné, vous ne nous avez présenté un budget équilibré en fait sur cette opération-là. Vous n'avez jamais présenté un plan pluriannuel d'investissements donc autant dire qu'il y a des coûts qui partent comme ça, mais on ne sait pas en fait comment est-ce que les 52,9 millions, si ce n'est plus puisque j'ai cru comprendre que c'était 68 millions, vont être financés. Est-ce que c'est à nouveau avec la dette alors qu'on arrive au bout de ce qu'on peut emprunter ? Est-ce que c'est à nouveau en augmentant les impôts locaux ? Voilà donc on votera contre cette opération-là tant qu'on n'a pas de visibilité sur la manière dont elle sera financée.

**M. PELAIN, Maire :**

Juste pour revenir sur les montants que vous venez de souligner, c'est 52 millions d'euros aléas compris, aléas à hauteur de 20 %, et non pas 68 millions d'euros comme vous venez de le souligner.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ? Des votes pour ? C'est donc adopté à la majorité. Je vous remercie

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La composition du jury de concours pour la création de l'opération du groupe scolaire et du gymnase Jean Moulin,

Le montant de l'indemnisation des membres du jury non-rémunérés dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles pour participer au jury selon les modalités financières sus-énumérées,

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Contre : Union pour Villeneuve**

**16- Désignation du lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) portant sur la mise à disposition d'un local à destination de restaurant au sein de la Halle de marché et approbation de la signature de la convention d'occupation temporaire y afférent**

**Rapporteur : M. Alain-Xavier FRANCOIS**

« Dans le cadre de la redynamisation de l'offre commerciale, la Ville de Villeneuve-la-Garenne a lancé un appel à manifestation d'intérêt, afin de désigner l'occupant du local à destination de restaurant qui sera construit au sein de la future Halle de marché, dont l'achèvement est prévu à la fin de l'été 2025.

Cette consultation a été publiée sur le site internet de la Ville du 27 février 2025 au 24 mars 2025 jusqu'à 12H00, période durant laquelle les candidats intéressés ont pu soumettre leurs candidatures.

Un seul candidat a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt : la société SAS HG DEVELOPPEMENT, holding gérant le patrimoine des enseignes « les Bistrots pas Parisiens », qui a été invitée à dialoguer avec la Ville en date du 27 mars 2025, afin de préciser son offre.

A la suite des négociations, il a été retenu le principe de la signature d'une convention de mise à disposition du domaine public soumise au versement d'une redevance d'un montant fixe de quarante-cinq-mille euros (45 000 € HT/an) et d'une redevance variable calculée d'1 % à partir de 1,8 millions d'euros.

La présente convention est conclue à titre précaire et révocable pour une durée de 20 ans.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la mise à disposition du local à la société SAS HG DEVELOPPEMENT « les Bistrots pas Parisiens », dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public (COT) pour l'exploitation d'un local à usage de restaurant au sein de la future Halle de marché. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Allez-y.

**M. BENTAJ :**

On va voter contre pour une raison simple. On s'inquiète un petit peu de de la problématique de transparence quand il n'y a qu'une seule personne qui répond. On a eu déjà affaire à une histoire de restaurant RAJPOOT, il n'y a eu qu'une seule personne qui a répondu. Et d'ailleurs même, on se pose la question, où est-ce qu'il en est ce restaurant-là puisqu'après la descente de la Police Nationale, je crois que les travaux ont été stoppés. Donc pour des raisons de transparence, on préfère voter contre étant donné que c'est la seule personne qui a répondu à cet appel d'offres.

**M. PELAIN, Maire :**

Alors pour des raisons de transparence, ne dites pas de fausses informations. Les travaux n'ont jamais été interrompu. Et ce n'est pas un restaurant, renseignez-vous, c'est une pâtisserie. Et la pâtisserie ouvrira à la fin du mois ou au début du mois de mai donc pas de fausses informations s'il vous plaît M. BENTAJ. Et nous sommes très heureux au niveau du marché de pouvoir accueillir cette très belle enseigne « les Bistrots pas Parisiens », c'est le Splash, c'est là-haut, c'est tous ces restaurants dans la petite couronne parisienne et donc ils ont fait le choix de s'installer à Villeneuve-la-Garenne et c'est un beau message d'attractivité et de rayonnement pour notre Ville.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? C'est donc adopté à la majorité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

La mise à disposition du local à la société SAS HG DEVELOPPEMENT « les Bistrots pas Parisiens », dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public (COT) pour l'exploitation d'un local à usage de restaurant au sein de la future Halle de marché.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Contre : Union pour Villeneuve**

**17- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert – Aide aux Maires Bâtisseurs**

**Rapporteur :** M. Alain-Xavier FRANCOIS

« Par la loi de finances pour 2025, le Gouvernement et les parlementaires ont souhaité soutenir activement la production de logements pour répondre aux besoins de tous les Français. Ce soutien passe notamment par une aide financière aux maires bâtisseurs, actifs pour le développement de leurs territoires et la production des logements.

Cette aide vise à encourager les maires dans la relance de la construction de logements, en soutenant la délivrance rapide des autorisations d'urbanisme. Ce programme s'inscrit dans une démarche de développement urbain maîtrisé et durable, en cohérence avec les objectifs nationaux de transition écologique et de lutte contre l'artificialisation des sols.

Sont éligibles les opérations créant au moins 2 logements, faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme délivrée entre le 1<sup>er</sup> avril 2025 et le 31 mars 2026, avec une mise en chantier avant le 30 juin 2027.

Pour chacune des opérations éligibles retenues, un montant d'aide forfaitaire est attribué par logement selon les modalités suivantes :

- Une aide socle de 1 000 € à 2 000 € par logement,
- Un bonus de 1 000 € à 1 500 € par logement social
- Un bonus de 1 000 € à 1 500 € par logement dans le cas d'opérations faisant preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention auprès des services de l'État au titre du Fonds Vert – Aide aux Maires Bâtitisseurs, afin de financer partiellement le projet de construction et d'aménagement engagé par la Commune. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Allez-y, je vous en prie.

**M. BENTAJ :**

On a déjà eu l'occasion de communiquer sur les constructions de logements. Je ne vais pas reprendre l'argumentaire ici. Simplement pour dire que si l'affaire 17 était nommée maire bétonneur, j'aurais voté peut-être pour mais vu que c'est maire bâtisseur, ce qui ne correspond pas à la réalité, je voterai contre juste pour une histoire de titre que je trouve qui ne correspond pas à la réalité.

**M. PELAIN, Maire :**

Super, vraiment très constructif comme débat, vraiment alors là on atteint des niveaux M. BENTAJ, vraiment bravo. En fait c'est quand même, nous avons pu déposer ce dossier suite à une rencontre avec la ministre du Logement qui a cité en exemple Villeneuve-la-Garenne dans sa capacité à construire du logement et de construire surtout intelligemment.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques, j'espère plus intelligente que celle-ci ? Il n'y en a pas. C'est dommage de rester sur ce point-là sur cette impression-là. Y-a-t-il des votes contre du coup ? Des abstentions ? Des votes pour ? C'est adopté à une grande majorité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La demande de subvention auprès des services de l'État au titre du Fonds Vert – Aide aux Maires Bâtitisseurs, afin de financer partiellement le projet de construction et d'aménagement engagé par la Commune.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Contre : Union pour Villeneuve**

## **18- Adhésion de la Ville à l'association mission ECOTER**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

« La mission ECOTER est un réseau d'échanges et de coopération visant à accompagner les collectivités territoriales dans la transition numérique et écologique.

L'adhésion à la Mission ECOTER offre aux collectivités territoriales et aux entreprises plusieurs avantages clés :

- D'accéder à une veille et à des informations pertinentes.
- De bénéficier d'opportunités de formation et de montée en compétences.
- De rejoindre un réseau de collectivités et d'entreprises, favorisant les échanges d'expériences, les partenariats et la mutualisation des bonnes pratiques.

La dépense liée à cette adhésion est prévue au budget communal pour un montant de 1 095 € T.T.C

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Commune de Villeneuve-la-Garenne à la mission ECOTER. »

**M. PELAIN, Maire :**

Pas de remarques ou de questions ? Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

L'adhésion de la commune de Villeneuve-la-Garenne à la mission ECOTER.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

## **19- Approbation de la convention d'adhésion à la centrale d'achats de la Région d'Ile-de-France**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

« Pour faciliter et sécuriser les achats d'équipements et de services des acheteurs publics franciliens, la Région Île-de-France propose une solution gratuite d'achats mutualisés, par le biais d'une centrale d'achats. Une offre à la fois économique et pratique permettant à chaque adhérent de lancer sa propre commande, tandis que la Région prend en charge la procédure.

Voici le processus de fonctionnement de la centrale d'achat de la Région :

- Elle regroupe les besoins et se charge de lancer la procédure.
- Elle met à disposition des adhérents les éléments contractuels.
- Les commandes sont passées directement par les adhérents auprès des titulaires.

Il n'y a pas d'obligation de passer des commandes, il s'agit d'un droit de tirage.

Cette adhésion permettra d'offrir :

- D'un service souple et gratuit,
- De faire des économies,
- De gagner du temps,
- De sécuriser ses achats,
- Et d'accéder à un réseau de fournisseurs étendu.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention d'adhésion, à la centrale d'achats de la Région d'Ile de France. »

**M. PELAIN, Maire :**

Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

La convention d'adhésion, à la centrale d'achats de la Région d'Ile de France.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

## **20- Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Villeneuve-la-Garenne et Science PO Paris**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

« L'Incubateur de Politiques Publiques (I.P.P) est un programme pédagogique innovant destiné aux étudiants de première année du Master politiques publiques visant à former les étudiantes et les étudiants à la résolution créative et collaborative de problèmes de politique publique concrets et actuels.

Sur la base de tous ces éléments d'information, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de partenariat avec Science Po Paris. »

**M. PELAIN, Maire :**

Pas de remarques, ni de questions ? Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **DELIVRE**

La convention de partenariat avec Science Po Paris.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

**21- Facturation des coûts de transport et prise en charge des personnes en ivresse publique manifeste par la police municipale**

**Rapporteur : M. Frédéric RARCHAERT**

« Les policiers municipaux interpellent la personne en état d'ivresse publique manifeste, la conduisent aux Urgences du Centre Hospitalier Beaujon de Clichy où elle est soumise à un examen médical à l'issue duquel, selon les cas, soit la personne se voit délivrer un certificat de non-admission, soit la personne est conduite par les agents municipaux au Commissariat de Villeneuve-la-Garenne où elle est placée en cellule de dégrisement.

Chaque intervention de ce type nécessite la mobilisation de moyens humains et matériels (entre 2 à 3 heures pour un équipage de 2 à 3 agents) et génère des frais de transport représentant un coût important pour la collectivité et surtout une non-présence des agents de la PM pendant ce temps.

C'est la raison pour laquelle il est proposé de facturer à compter du 01/05/2025 le coût de transport des personnes interpellées en état d'ivresse publique.

Cette facturation est sans incidence sur l'infraction et ses conséquences administratives. L'ivresse publique peut être sanctionnée par une contravention de 2<sup>ème</sup> classe, c'est-à-dire une amende d'un montant minimum de 35 € et maximum de 150 €.

Au regard des frais engagés par la Ville de Villeneuve-la-Garenne, il est proposé de fixer le montant à un forfait de 150 €, conformément à la préconisation du rapport interministériel d'évaluation de la procédure d'ivresse publique et manifeste de février 2008. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

De fixer le montant à un forfait de 150 €, conformément à la préconisation du rapport interministériel d'évaluation de la procédure d'ivresse publique et manifeste de février 2008.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

**22- Approbation et signature de l'acte authentique dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public (A.O.T) pour la réalisation et l'exploitation d'un doublet de forage de géothermie profonde et d'une centrale géothermique en vue de l'alimentation d'un réseau de chaleur renouvelable**

**Rapporteur** : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« La société Villeneuve Energies Nouvelles a manifesté son intérêt pour obtenir une autorisation d'occupation temporaire du domaine public. Elle souhaite faire évoluer son réseau de chaleur vers un réseau alimenté à plus de 65 % en énergie renouvelable en réalisant un forage géothermique.

La Commune envisage de mettre à disposition de l'opérateur plusieurs parcelles de terrain situées dans le parc Leclerc, 12 rue du 8 mai 1945 à Villeneuve-la-Garenne, d'une surface totale d'environ 929 m<sup>2</sup> en phase définitive pour y implanter des installations, telles que la tête de puit du doublet géothermique de 240 m<sup>2</sup> et la centrale de 689 m<sup>2</sup>.

En effet, il s'agit d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T) du domaine public et constitutive de droits réels.

Elle est accordée pour une durée de 35 ans à compter de sa date de signature.

Cette autorisation est soumise au versement d'une redevance d'un montant de 7 700 € H.T/an.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'acte authentique dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T) du domaine public pour la réalisation et l'exploitation d'un doublet de forage de géothermie profonde et d'une centrale géothermique en vue de l'alimentation d'un réseau de chaleur renouvelable. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Allez-y.

**M. BENTAJ :**

Je ne m'aventurerai pas à vous répondre sur des attaques personnelles en parlant d'intelligence. J'aurais aimé que vous respectiez votre fonction de maire, mais comme vous savez que je ne peux pas répondre dans l'immédiat, vous en profitez.

**M. PELAIN, Maire :**

Allez-y, continuez M. BENTAJ.

**M. BENTAJ :**

Je me permets quand même de faire la remarque, gardez votre sang-froid et respectez votre fonction quand vous vous adressez à l'opposition.

**M. PELAIN, Maire :**

Relevez juste le niveau de vos interventions et vous verrez, tout se passera bien.

**M. BENTAJ :**

Je ne savais pas que pour être intelligent, il fallait avoir un esprit « bafa », mais bon je peux vous répondre aussi.

Nous voterons contre pour une raison assez simple, c'est qu'à aucun moment donné, vous n'avez organisé un débat au niveau du territoire sur cette solution-là de géothermie.

Je rappelle dans l'histoire et je rappelle à Villeneuve-la-Garenne, à tous ceux qui nous écoutent, qu'il y a eu des études qui ont été faites sur la géothermie. L'ancien directeur et le précédent directeur, 2 directeurs de la SEM QUODAM, avaient fait des études autour de cette question-là et montrer en fait que ce n'était pas rentable pour Villeneuve-la-Garenne. Elle n'est rentable à vrai dire la géothermie qu'à des températures de 100° qui sont plutôt dans l'Essonne qu'ici à Villeneuve-la-Garenne où on est sur du 56°. Il y avait même un projet, vous l'avez vu, il y avait un projet d'une centrale je dirais de biosourcé, en fait de biomasse qui a été développé et il y avait une étude qui a été faite. A aucun moment donné, à vrai dire, vous nous avez ouvert le débat en disant « *écoutez voilà on a fait une contre-expertise pour montrer en fait que la géothermie pouvait être un projet intéressant* ». Ça c'est le premier point.

Le 2<sup>e</sup> point, c'est qu'à aucun moment donné, cette Assemblée n'a eu un débat sur la géothermie. Personne n'est contre la géothermie, mais on a besoin d'éléments d'éclairages dans un débat public d'autant plus qu'il ne se contente pas simplement de Jean Moulin, puisque Jean Moulin, au travers de sa centrale sur GRDF gaz, a 2,2 km, si mes souvenirs sont bons, de canalisations. Et que le projet que vous prévoyez, en donnant une concession d'ores et déjà puisque vous l'avez signée, de 30 ans à ENGIE pour pouvoir développer la géothermie. Vous faites une concession de 30 ans sans qu'il n'y ait à aucun moment donné un débat. Alors c'est vrai qu'on n'est pas assez intelligent pour pouvoir peut-être suivre les éléments de débat, mais fallait-il encore que vous vous adressiez à quelques intelligents de Villeneuve-la-Garenne pour les éclairer sur ce choix-là.

Et le dernier point, c'est que vous le faites d'autant plus que vous avez déjà engagé la Ville puisque la concession est donnée sur 30 ans en garantissant à l'investisseur qu'il aura 11 km et non pas simplement les 2 km, donc la plupart des copropriétés de Villeneuve-la-Garenne, sachant par ailleurs qu'il y a un débat technique du passage sous le tramway ou autour de ça. Et pour ceux qui ont déjà signé en l'occurrence la copro de Jean Moulin, la concession, enfin en tout cas l'engagement est sur minimum 15 ans si mes souvenirs sont bons. 15 ans pour un investisseur qui rentabilise et qui amortit son investissement sur 10 ans.

Donc en clair, on a ENGIE qui a 30 ans de concession, qui dit je ne peux y aller qu'à partir du moment où vous me garantissez 11 km et non pas simplement 2,2 km de l'existant. Le 2<sup>e</sup> point, c'est que vous engagez les gens et les copropriétés à signer sur 15 ans. Si c'était tellement rentable, pourquoi il ne prendrait pas le risque ? Pourquoi vous obligez les copropriétés aujourd'hui à vouloir signer sur 15 ans ?

Donc en l'absence de débat démocratique, en amenant à nouveau les copropriétés et les Villéno-garennois à s'engager sur des contrats de 30 ans et a minima sur 15 ans, ça nous amène à dire aujourd'hui pour l'électricité, j'ai le choix en un an de changer de fournisseur au gré de l'offre de marché, mais par contre pour les chaufferies, vous demandez à ce que les gens s'engagent au moins sur 15 ans et je trouve que ce n'est pas fair-play, comme diraient les Anglais.

**M. FRANCOIS :**

Juste un point de précision, les échanges, ils ont lieu. Le débat démocratique a lieu, il faut juste venir aux réunions. Les commissions techniques, les commissions finances servent à ça. La dernière fois que tu y es venu, c'était quand ? Voilà juste ça.

**M. BENTAJ :**

Je peux répondre.

**M. PELAIN, Maire :**

Non, vous ne pouvez pas répondre. Je pense que c'est assez clair et qu'il n'y a pas besoin de réponse. Au-delà des réunions techniques, vous n'êtes jamais là, ni aux réunions des finances, d'ailleurs ce n'est pas que là que vous n'êtes jamais là. Il y a aussi eu des Conseils de quartier sur le sujet à 2 reprises et vous n'étiez pas là non plus. Juste quelques précisions. Il n'y a aucune copropriété qui est obligée de contractualiser. Ce sont des échanges qui ont lieu entre les copropriétés et nous-mêmes et le prestataire. Et les copropriétés choisissent ou pas de contractualiser. Il se trouve que les copropriétés aujourd'hui dans leur grande majorité ont toutes accepté ce dispositif, sauf évidemment les copropriétés qui étaient chauffées à l'électricité parce que la connexion devenait trop chère. Et puis ensuite l'ensemble des bailleurs sociaux ont eux aussi accepté et validé le fait de cette géothermie qui, je le souligne, verdit l'ensemble du réseau. C'est l'équivalent de 10 000 véhicules qui disparaîtraient de Villeneuve-la-Garenne. C'est une image mais elle est quand même forte. Donc on verdit le réseau. Ensuite c'est un coût de la chaleur qui sera maîtrisé sur 30 ans ce qui est aussi très important avec des tarifs qui seront beaucoup plus faibles que ceux d'aujourd'hui. Donc en fait l'opposition est faite pour s'opposer et on rétablit quelques vérités. Ensuite c'est comme ça. Donc très heureux que l'ensemble des copropriétés, la grande majorité des copropriétés, l'ensemble des bailleurs, et ils ne sont pas tous idiots, ont bien voulu adhérer à ce très beau projet.

Pas d'autres remarques ? Très bien. Je mets donc aux voix. Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ? Des votes pour ? C'est donc adopté à une très grande majorité.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

L'acte authentique dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T) du domaine public pour la réalisation et l'exploitation d'un doublet de forage de géothermie profonde et d'une centrale géothermique en vue de l'alimentation d'un réseau de chaleur renouvelable.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Contre : Union pour Villeneuve**

## **23- Approbation du protocole transactionnel tripartite avec la famille SADKI, la SEM QUODAM et la Ville**

**Rapporteur** : M. Alain-Xavier FRANCOIS

« La Commune de Villeneuve-la-Garenne est copropriétaire d'un immeuble situé 6, rue Henri Barbusse. Par un arrêté du 7 août 2014, le préfet des Hauts-de-Seine a déclaré insalubre de façon remédiable, jusqu'à la réalisation de travaux, les parties communes de l'immeuble.

L'assemblée générale des copropriétaires en 2019 s'est prononcée contre le fait de faire réaliser la conception du projet de travaux de réhabilitation de la copropriété.

L'indivision SADKI a contesté la résolution de l'assemblée générale correspondante devant le tribunal judiciaire de Nanterre.

Par un courrier du 18 juin 2024, reçu le 27 juin 2024, l'indivision SADKI a adressé à la Commune une demande indemnitaire d'un montant de 128 545,44 €, invoquant un préjudice lié à la perte de loyers, ainsi qu'au paiement de leurs charges de copropriété. Il attribue ce préjudice à la faute de la Commune qui s'est abstenue de remédier à l'état de délabrement de l'immeuble depuis l'année 2011 et de s'être opposée à la réalisation des travaux.

Le présent protocole vise à mettre un terme définitif en totalité aux litiges en cours relatif au recours indemnitaire et à l'instance devant le Tribunal judiciaire de Nanterre. La Ville de Villeneuve-la-Garenne accepte de verser la somme de 60 000 € en réparation du préjudice invoqué et honoraires exposés dans la limite de 2 000 € TTC.

La société QUODAM accepte d'acquérir les biens appartenant à l'indivision SADKI au prix de 240 000 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le protocole transactionnel entre la famille SADKI, la SEM QUODAM et la Ville. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le protocole transactionnel entre la famille SADKI, la SEM QUODAM et la Ville.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

## **24- Mandat au CIG Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

« Le CIG Petite Couronne souscrit depuis plusieurs années des contrats-groupe d'assurance pour couvrir les risques statutaires des collectivités territoriales et des établissements publics des départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Ces contrats en capitalisation sont en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les collectivités territoriales et les établissements publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non-professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels. En clair, les collectivités territoriales assument la charge financière de la protection sociale des agents, (notamment en cas d'accident du travail, de maladie ou encore de congé maternité) en continuant de verser les salaires des agents en incapacité physique.

Le contrat a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et arrive à échéance le 31 décembre 2025.

De manière à pouvoir proposer un nouveau contrat-groupe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le CIG Petite Couronne lancera une mise en concurrence dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique ainsi que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil municipal de donner mandat au CIG Petite Couronne pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des opérateurs potentiels du marché d'assurance dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique. »

**M. PELAIN, Maire :**

Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

### **• APPROUVE**

De donner mandat au CIG Petite Couronne pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des opérateurs potentiels du marché d'assurance dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

## **25- Instauration du régime indemnitaire des agents de la filière Police Municipale**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

« Le décret du 26 juin 2024 institue à compter du 29 juin 2024 un nouveau régime indemnitaire pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la filière de la police municipale, dénommé « Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement » (I.S.F.E).

« Il abroge les précédents décrets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 notamment :

- L'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T),
- Et l'Indemnité spéciale mensuelle de fonction (I.S.M.F.) dont bénéficiaient jusqu'ici les fonctionnaires de cette filière, ne pourront plus être versées à compter de cette date. »

En conséquence, il appartient aux collectivités, après avis du Conseil Social Territorial, d'adopter une nouvelle délibération avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 afin de définir les conditions et les modalités de versement de ce nouveau régime indemnitaire pour assurer la continuité entre l'ancien et le nouveau régime indemnitaire.

Au regard de ces éléments, et après avis du Comité Social Territorial (C.S.T) du 4 avril 2025, il est proposé au Conseil municipal d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 dans les conditions et les limites prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, et abroger à compter de cette même date les délibérations instaurant l'IAT et l'ISMF. »

**M. PELAIN, Maire :**

Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

D'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 dans les conditions et les limites prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, et abroger à compter de cette même date les délibérations instaurant l'IAT et l'ISMF.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

## **26- Approbation du Rapport Social Unique (R.S.U) pour l'année 2023**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

« Le décret du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au Rapport Social Unique dans la fonction publique précise le contenu et les modalités de diffusion du Rapport Social Unique (R.S.U).

Le Rapport Social Unique présente les données et analyses permettant d'apprécier notamment :

- Les caractéristiques des emplois et la situation des agents relevant du Comité Social Territorial.
- La situation comparée des femmes et des hommes et son évolution.
- La mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Le R.S.U est établi chaque année.

Le Comité Social Territorial de la Ville de Villeneuve-la-Garenne qui s'est réuni le 4 avril 2025 a émis un avis favorable sur ce rapport.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport. »

**M. PELAIN, Maire :**

Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Tout le monde est donc d'accord pour prendre acte ? Pas d'opposition ou d'abstentions ? C'est donc adopté. Nous prenons donc acte.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE**

De la communication du rapport.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

**27- Approbation de l'avenant portant modification de la garantie d'emprunt accordée à la société 1001 VIES HABITAT dans le cadre du réaménagement de quatre prêts**

**Rapporteur : Mme Carine BANSEDE**

« La société 1001 VIES HABITAT, anciennement dénommée Coopération et Famille (Société anonyme d'Habitation à loyer modéré) a obtenu le financement de plusieurs contrats de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'amélioration, la rénovation et le renouvellement urbain à l'aménagement de logements.

Par délibérations en dates du 18 décembre 2014, du 28 mai 2015 et du 1<sup>er</sup> octobre 2015, le Conseil municipal a approuvé la garantie d'emprunt accordée à la société Coopération et famille pour la réhabilitation de logements.

La société 1001 VIES HABITAT demande à la Commune de Villeneuve-la-Garenne de réitérer la garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Sur la base de tous ces éléments, il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir accepter le réaménagement de la garantie d'emprunt accordée à la Société 1001 VIES HABITAT et d'autoriser Monsieur le Maire, à intervenir aux contrats de prêts. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

D'accepter le réaménagement de la garantie d'emprunt accordée à la Société 1001 VIES HABITAT et d'autoriser Monsieur le Maire, à intervenir aux contrats de prêts.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

## **28- Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) exercice 2025**

**Rapporteur** : Mme Fatima AAZIZ

« Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) est un établissement public administratif rattaché à la commune. Il participe à la mise en œuvre de la politique municipale dans le domaine de l'action sociale. Ainsi, l'octroi de la subvention communale permet au C.C.A.S de développer des actions, conformément aux orientations définies par son Conseil d'Administration.

En 2025, le C.C.A.S poursuit ses missions auprès des familles, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en situation de précarité sociale.

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'une subvention d'un montant total de 850 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour l'exercice 2025. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

Le versement d'une subvention d'un montant total de 850 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour l'exercice 2025.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

## **29- Modification des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (A.P/C.P)**

**Rapporteur** : Mme Carine BANSEDE

« La Ville de Villeneuve-la-Garenne gère depuis 2023 certains investissements par le biais d'autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

Par délibération du 6 avril 2023, le Conseil municipal a créé l'autorisation de programme portant sur la création d'une nouvelle Halle au marché.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'ajuster ce programme pour cette année 2025 les autorisations de programme et crédits de paiement selon le tableau indiqué dans la note de synthèse.

Les dépenses seront financées par les subventions dédiées de l'ANRU, participation de la CDC, le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt présent dans la section d'investissement. »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Des prises de parole ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**

D'ajuster le programme pour cette année 2025 les autorisations de programme et crédits de paiement selon le tableau indiqué dans la note de synthèse.

Les dépenses seront financées par les subventions dédiées de l'ANRU, participation de la CDC, le FCTVA, l'autofinancement et l'emprunt présent dans la section d'investissement.

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

## **30- Reprise anticipée du résultat 2024 dans le budget principal 2025 de la Commune**

**Rapporteur** : Mme Carine BANSEDE

« En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, la Ville reprend dans son budget primitif le résultat de la section de fonctionnement et d'investissement de l'année précédente.

Cette reprise est possible de façon anticipée c'est-à-dire avant le vote par le Conseil municipal du compte administratif et du compte de gestion, dès lors que le comptable public et l'ordonnateur les ont vérifiés.

Il est proposé au Conseil municipal de reprendre, dès le vote du budget 2025, la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 et de les affecter au budget primitif 2025 de la manière suivante :

- 431 627,15 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ;
- 12 173 214,65 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » »

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

De reprendre, dès le vote du budget 2025, la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 et de les affecter au budget primitif 2025 de la manière suivante :

- 431 627,15 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté ;
- 12 173 214,65 € au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Union pour Villeneuve**

**31- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025**

**Rapporteur :** Mme Carine BANSEDE

« Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif de la Commune, le Conseil municipal est appelé à fixer les taux applicables aux taxes locales directes, dont le produit attendu est nécessaire pour assurer l'équilibre du budget. Il est rappelé qu'aucune augmentation du taux n'est prévue pour l'année 2025.

En 2025, il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,53 %	30,53 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25,87 %	25,87 %

**M. PELAIN, Maire :**

Merci. Y-a-t-il des remarques ? Allez-y.

**M. BENTAJ :**

C'est dommage que vous n'ayez pas rappelé 2021 et 2020 pour voir en fait quel a été son évolution et par ailleurs, il est énorme, ce taux-là il est énorme. Il n'est pas vrai de dire que le taux n'évolue pas puisque vous savez très bien que ce taux-là s'applique à une assiette fiscale qui elle-même repose en fait sur l'inflation et à partir du moment où on a une inflation, il y a forcément une augmentation concrètement pour nos concitoyens du montant de la taxe foncière. On votera contre.

**M. PELAIN, Maire :**

Vous votez contre c'est ça ? Donc vous votez contre le taux qui reste inchangé. Très bien. Et puis on ne s'était jamais caché sur le fait d'augmenter, ce n'est pas la peine de le rappeler, tout le monde le sait et on a été très transparent là-dessus. Et là on vote le taux local et communal. Évidemment, ça peut augmenter mais ce ne sera pas de notre fait.

Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. 1 vote contre. Des abstentions ? Vote pour. C'est adopté à une grande majorité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

De fixer les taux d'imposition des taxes directes locales ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,53 %	30,53 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	25,87 %	25,87 %

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Contre : Union pour Villeneuve**

### **32- Approbation du budget primitif pour la Ville pour l'exercice 2025**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

« Les principaux éléments financiers de ce budget primitif sont les suivants :

- Une capacité de désendettement maîtrisée avec un encours moyen de 27,30 M€,
- Un niveau de dépenses d'équipement ambitieux et volontaire à hauteur de 56,43 M€.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les propositions de recettes et de dépenses pour le budget primitif principal de la Commune pour l'exercice 2025 comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 64 116 307,17 €
- Pour la section d'investissement : 69 895 279,62 €
- Soit un budget global de 134 011 586,79 € »

**M. PELAIN, Maire :**

Je vous rappelle que le débat d'orientations budgétaires a eu lieu lors du dernier conseil municipal. Y-a-t-il des prises de parole ? Allez-y. Alors M. BENTAJ, ensuite Mme NIELBIEN. Allez-y.

## **M. BENTAJ :**

Alors ayant été absent au débat d'orientations budgétaires pour raison professionnelle, je ne vais pas débattre, je vais juste expliquer pourquoi on vote contre. On vote contre parce que de toute façon, ce budget-là est un budget contraint au sens où il est l'atterrissage d'une trajectoire que vous avez choisie depuis 2022. Et on avait déjà eu l'occasion lors des années précédentes d'essayer d'alerter sur la nécessité de pas prendre cette trajectoire-là parce qu'elle nous ramène face à des grandes difficultés. On votera contre parce que vous allez emprunter 24 millions et la dette atterrira à 52 millions d'euros en fin d'année, ce qui est énorme. Vous nous avez ramenés à 2014, cette majorité à laquelle vous participiez et tout l'effort qui a été fait pour pouvoir justement assainir la dette de la Ville. Vous avez trouvé une dette à 32 millions d'euros avec une réserve de 22 millions d'euros, donc autant dire que vous n'aviez plus de dette au moment où vous avez commencé votre mandat et nous voilà atterrir à 52 millions d'euros. C'est énorme, ça représente beaucoup de choses. Et je ne vais pas rentrer dans le détail sur les questions du fonctionnement mais je vais prendre juste le point sur lequel vous avez voulu bâtir votre trajectoire, à savoir l'investissement comme effet levier, et c'est vrai que personne ne peut s'opposer en fait à l'investissement parce qu'une collectivité qui n'investit pas, c'est une collectivité qui se meurt. Mais j'avais cru comprendre que vous aviez augmenté la taxe foncière, que finalement c'était pour pouvoir financer les investissements. Or quand je regarde pour cette année-là, vous avez 24 millions d'euros d'emprunts, 8,6 millions d'euros de vente de terrains et de biens publics. Et force est de constater qu'il y a une faible participation des partenaires de la Ville, qui montre d'ailleurs votre isolement politique puisqu'on est à moins de 5 % de financement de partenaires. Et juste à titre d'exemple, je vous rappelle l'histoire de l'EPB. L'EPB a coûté 40 millions d'euros sans pour autant que ça ait coûté 1 € à la Ville puisqu'il a été en totalité financé par des partenaires externes. Donc j'ai envie de vous dire, c'est le dernier budget primitif de cette Assemblée. Je ne sais pas ce que décideront les Villénogarennois dans les quelques mois qui suivent, mais en tout cas de cause, vous aurez laissé derrière vous une situation ô combien catastrophique pour la Ville. Merci.

## **M. PELAIN, Maire :**

Merci. Mme NIELBIEN, s'il vous plaît.

## **Mme NIELBIEN :**

Merci Monsieur le Maire. Bonjour chers collègues. J'avais peur que vous ne vous ennuyiez puisque mon binôme n'est pas là, donc je vais essayer de faire aussi bien que lui, mais ne m'en veuillez pas, je suis en apprentissage encore. Notre groupe, lors du débat d'orientations budgétaires de février, a donné son opinion sur vos propositions budgétaires pour 2025 et a exprimé ses propositions alternatives aux vôtres sur des sujets qui concernent le présent et le devenir de nos concitoyens, le logement, l'aménagement, ainsi que le collège privé. Dans une tribune du magazine municipal, nous avons dénoncé un projet de budget électoraliste. Depuis le rapport sur les orientations budgétaires entre le mois de février et le mois d'avril, il n'y a eu aucune bonne surprise. Le Gouvernement, selon une vieille pratique politicienne, a annoncé des coupes claires énormes dans les dotations aux collectivités locales. Cela fait peur. Puis il a fait mine de reculer en partie sur ses coupes claires, mais les coupes claires ont bien eu lieu. Il continue de distiller ce mauvais poison, les collectivités locales sont coresponsables du déficit public. Ceci est faux et archifaux. Et en revanche les collectivités assurent plus de 75 % de l'investissement public. L'Etat gère mal, il diminue ses recettes et après s'étonne des difficultés budgétaires. L'inégalité devant l'impôt est criante entre le citoyen lambda et les ultrariches qui payent proportionnellement 3 à 4 fois moins d'impôts que les familles de salariés. Au lieu de chercher des recettes nouvelles chez ceux qui s'enrichissent en dormant, on coupe dans les dépenses sociales, environnementales et dans les budgets des collectivités. Les collectivités territoriales ne peuvent plus dans ce Pays prévoir des investissements à long terme puisque les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de contraindre leur budget en asséchant leurs ressources, mais aussi en transférant sans compensation des dépenses jadis prises en charge par l'État.

Aucun gouvernement ne s'est attaqué à une réforme de la fiscalité locale pourtant indispensable pour l'autonomie de gestion des communes. Le Gouvernement, en fragilisant les départements, les régions, les communes, mène une politique rampante de recentralisation. Je décide, vous payez, voilà la logique qui nous est appliquée. Nous pouvons nous permettre de le dire car notre groupe n'a pas de collègues au Gouvernement, certains groupes politiques ici doivent se dire qu'on n'est jamais trahi que par les siens. Je vous remercie. Et bien évidemment, ce n'est pas parce que mon binôme n'est pas là que nous voterons le budget. En tant qu'opposition constructive, nous voterons contre ce budget.

**M. PELAIN, Maire :**

Mais tout cela reste constructif. Je vous remercie. Vous avez bien fait de citer l'EPB M. BENTAJ, dernier équipement livré par les majorités, par les maires précédents, dernier équipement livré en 2011. Rien depuis. Je vais reprendre une formule que vous appréciez « *un passé fragile mais un avenir solide* », si vous voyez ce que je veux dire. Du coup, juste en quelques mots pour préciser certaines choses. La situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette est supérieur à 12 et elle est dans le rouge lorsqu'on dépasse 15 ans. Notre capacité de désendettement quand on est arrivé était à environ 7 ans et demi. En 2021, c'était moins de 6 ans, en 2022 c'était 3 ans, en 2023 c'était moins de 3 ans, 2,9, en 2024 c'était 3 ans et en 2025 c'est un peu moins de 6 ans. Donc on est encore en dessous de l'état de de la situation que l'on avait trouvée en 2020. Et souvenez-vous, vous étiez intervenu plusieurs fois pour alerter notre majorité de la situation catastrophique que les 2 maires précédents nous avaient laissée. Donc une situation catastrophique que nous avons trouvée à l'époque, sans aucun équipement ou projet structurant sur la Ville qui avait été livré ou même pensé sur les 10 dernières années. La moyenne sur les villes de notre strate, sur la capacité de désendettement, c'est 5,7 et aujourd'hui nous sommes à 5,5. Je rappelle qu'on a eu un contrôle de la Cour Régionale des Comptes. Ils savent ce qu'ils disent quand même la Cour Régionale des Comptes, ils sont restés 10 mois à analyser notre situation financière et donc ils ont apporté une conclusion que je vais quand même vous relire pour qu'on soit bien clair et que tout le monde comprenne bien que ce qui vient d'être dit est évidemment faux : « *la situation financière de la Commune est satisfaisante sur la période en raison de la maîtrise des charges générales et des dépenses de personnel qui permettent de dégager une CAF nette confortable. Concernant les investissements, la trésorerie et la dette, la Chambre Régionale des Comptes note que la Ville dispose d'une trésorerie à 60 jours suffisante. La Commune a mis en place un suivi de cette trésorerie en 2022 qui a été amélioré en 2024 après le passage de la M57. Et pour finir, l'autofinancement doit néanmoins être complété par le recours à l'emprunt au regard du projet ambitieux de la Ville.* » Ça ce sont les conclusions il y a quelques mois de la Cour Régionale des Comptes. Voilà. Et j'ai confiance dans la Cour Régionale des Comptes et aux personnes qui ont fait ces analyses.

Nous allons donc passer au vote s'il n'y a pas d'autres prises de parole ? Le point 32 qui est l'approbation du budget primitif pour la Ville pour l'exercice 2025. Y-a-t-il des votes contre ? 4 votes contre. Y-a-t-il des abstentions ? Y-a-t-il des votes pour ? C'est donc adopté à une très large majorité.

LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,

• **APPROUVE**

Les propositions de recettes et de dépenses pour le budget primitif principal de la Commune pour l'exercice 2025 comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 64 116 307,17 €
- Pour la section d'investissement : 69 895 279,62 €
- Soit un budget global de 134 011 586,79 €

**Pour : Liste majoritaire  
Libres & Citoyens  
Villeneuve libre et engagée pour l'avenir  
Contre : Villeneuve La Gauche, écologiste et solidaire  
Contre : Union pour Villeneuve**

**M. PELAIN, Maire :**

Et pour finir, je voudrais dire juste une petite attention, encore une minute s'il vous plaît, une pensée amicale à notre collègue Gabriel MASSOU qui est souffrant, et je vous le dis, je l'ai eu au téléphone, qui avait vraiment envie d'être là ce soir pour échanger sur ce budget, donc on lui souhaite un bon rétablissement. Et une pensée amicale pour notre collègue Fatma SERIR qui devrait nous annoncer dans les heures qui viennent une très belle nouvelle. Voilà je vous souhaite une très belle soirée.

**Communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

**LE CONSEIL,**

*Prend acte :*

- *De la communication des décisions municipales et des marchés publics pris par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **19 H 34**

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le **27 JUIN 2025**

**Le Secrétaire  
Gaoussou KEITA**



**Pascal PELAIN**

**Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France  
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**

*Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du code général des collectivités territoriales,  
le présent compte rendu de séance synthétique sera affiché sous huitaine.*

*Délais et voies de recours :*

*Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.*

---